



MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE
Canton de Luneray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal convoqués en date du seize octobre deux mille vingt-trois, se sont réunis dans la salle du Conseil de la mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de M. Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : Mme BOURDON, M. DELABARRE, M. FOGT, Mme JOUAN, Mme RIGOULOT, M. SUEUR, Mme CARTIER, Mme CARPENTIER, Mme MOREL, Mme GUMEZ, M. BLED

Absents excusés :

- M. HATCHUEL qui a donné pouvoir à M. BUREAUX,
- M. PATENOTRE qui a donné pouvoir à M. FOGT,
- Mme JORAND qui a donné pouvoir à Mme BOURDON.

Secrétaires de séance : M. BOURDON Marie-Hélène.

* * * * *

Monsieur le Maire reçoit ses collègues, fait part des excusés et des pouvoirs et, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T, propose de désigner un ou plusieurs secrétaires de séance. A l'unanimité, Mme Marie-Hélène BOURDON est élue secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire accueille la nouvelle Secrétaire Générale arrivée le 2 octobre 2023. Les membres du Conseil Municipale lui souhaite la bienvenue.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2023

Monsieur le Maire recueille l'avis des membres du Conseil Municipal sur le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2023, aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par chacune des personnes présentes ce jour-là.

Conformément à la délibération n°176-20200529 sur les délégations de signature au Maire, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal :

- Décision du Maire n°2023/02 du 19 octobre 2023 « Contrat d'assurance des risques statutaires – Adhésion » au Centre de Gestion de la Seine-Maritime
- Décision du Maire n°2023/03 du 19 octobre 2023 « Souscription au Contrat d'assurances multirisques communes – AXA Assurances IARD Mutuelle »

Attribution du bénéfice de la protection fonctionnelle des élus – Accord du Conseil Municipal – Délibération n°285-20231020

Le Maire expose que la commune est tenue de protéger ses élus contre les violences, menaces et outrages dont ils pourraient être victime dans le cadre de leurs fonctions, ainsi qu'en cas de diffamations ou d'injures. C'est l'article L.2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose cette obligation à toutes les collectivités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde à l'unanimité l'attribution du bénéfice de la protection fonctionnelle au demandeur.

Bibliothèque Municipale : désherbage et élimination d'ouvrages – Délibération n°286-20231020

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibérations et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le désherbage de 238 ouvrages.

Vente perception et logement de la Rue Newton et logements rue du Général de Gaulle – Délibération n°287-20231020

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée délibérante pour la mise en vente de ces biens auprès de l'agence immobilière « MégAgence » et du cabinet notarial de Maître Rousseau afin de conserver une neutralité dans les transactions.

Entendu l'exposé, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la mise en vente des biens précités
- d'accepter de laisser à Monsieur le Maire toutes appréciations à négocier les propositions qui lui seront soumises
- de désigner Maître ROUSSEAU en qualité de notaire chargé de l'établissement de l'acte notarié ainsi que de toutes les autres formalités administratives.

Demande de subvention pour mise en conformité des hydrants – Délibération n°288-20231020

Dans le cadre des remplacements des bornes d'incendie de la commune, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir l'autoriser à déposer des demandes de subventions auprès des partenaires publics pour aider la commune à l'achat de ces équipements dont le devis s'élève à 8 014,49€ HT.

Cette proposition est votée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Demandes de subventions – Délibération n°289-20231020

Conformément aux modalités d'attribution des subventions communales telles qu'elles ont été votées par notre assemblée le 9 Avril 2022 et entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner une suite favorable aux propositions sachant que le crédit correspondant à ces subventions s'élève à la somme de 4 952,21€ et sera à prélever à l'article 6574 du Budget Primitif 2023.

Associations	Subventions proposées
Association Club de Badminton Longueville-sur-Scie	1 541,54€
Cercle Amical Longuevillais – Section FOOTBALL	2 288€
CAL Basket	278,85€
Comité de Jumelage de Longueville-sur-Scie	600€
Fitness Club de Longueville	243,82€

Attributions de compensation définitives de fonctionnement 2023 – Délibération n°290-20231020

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire de Terroir de Caux s'est réuni le 26 septembre 2023 afin de fixer le montant des Attributions de compensation définitives de fonctionnement 2023. Les 79 Communes étant concernées par la révision libre du montant de leur Attribution de Compensation de fonctionnement définitives 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement 2023.

Convention de délégation de compétence en matière de transport public de personnes à vocation principalement scolaire – Délibération n°291-20231020

La Région Normandie est l'autorité organisatrice en matière de transports, dont les transports scolaires. Cadré par le code du transport, elle peut déléguer cette organisation à des autorités organisatrices de second rang (dites « AO2 »).

Les membres de l'assemblée délibérante vote à l'unanimité et :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée de 4 ans faite en 2 exemplaires et
- désigne Monsieur le Maire comme l'interlocuteur qui assurera les liens entre notre commune et la Région Normandie dans le domaine du transport scolaire.

Présentation des 3 RPQS du service Eau et Assainissement – pour information :

Monsieur le Maire présente les 3 rapports annuels sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2022 à l'Assemblée Délibérante.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de Monsieur le Maire des présents rapports.

Questions et informations diverses :

Mme RIGOULOT signale de dysfonctionnements pour la salle des Fêtes : frigo bar et étuves de la cuisine.

M. FOGT propose à la commune d'investir dans les travaux sur le bâtiment de la Mairie ainsi que dans les bureaux du 1^{er} étage.

M. BLED présente le nouveau contrat d'assurance AXA et propose de travailler avec la secrétaire générale en attendant le retour de M. HATCHUEL.

M. DELABARRE informe qu'il sera nécessaire de faire de l'acquisition de matériel pour l'équipe technique en attendant l'indemnisation de l'assurance.

Après quelques questions diverses, Monsieur Le Maire lève la séance à 20h30.

Affiché le 27/10/2023